

# Fiche de données de sécurité

## SECTION I - IDENTIFICATION

**NOM DU PRODUIT :** Orange 66-308, 66-408  
**CODE PRODUIT :** 328000012-06AR  
**UTILISATION DU PRODUIT :** Diffuseur de parfum  
**NOM DE LA SOCIÉTÉ:** S.M. Arnold, Inc.  
**ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ :** 7901 Michigan Avenue, Saint Louis, MO 63111  
**COMPANY TÉLÉPHONE:** 1-314-544-4103  
**TÉLÉPHONE D'URGENCE :** 800-255-3924

## SECTION II - IDENTIFICATION DES DANGERS

**CLASSIFICATION:** Aérosol inflammable: Catégorie 1  
Gaz liquéfié

Une irritation oculaire: catégorie 2A

**MENTION DE DANGER(S) : DANGER :** EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE aérosol contient un gaz sous pression; peut exploser s'il est chauffé. Cause une grave irritation des yeux.

Ce produit contient les éléments suivants : pourcentage de produits chimiques d'une toxicité inconnue: 3 %

**MISES EN GARDE :** Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou une autre source d'inflammation. Contenant sous pression : Ne pas percer ou brûler, même après usage. Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50C/122F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Se laver minutieusement les mains après manipulation. Porter des lunettes de protection. En cas de contact avec les yeux : rincer doucement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présents et facile à faire. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.



**SYMBOLE :**  
**DANGERS NON AUTREMENT CLASSÉES :** N/A

## SECTION III - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

INGRÉDIENT DANGEREUX	Numéro CAS	Pour cent
L'acétone	67-64-1	40-70 %
C13-C16 Isoalkanes	64742-47-8	7-13 %
Le propane/butane	68476-86-8	10-30 %

## SECTION IV - MESURES DE PREMIERS SECOURS

**YEUX:** En cas de contact avec les yeux : rincer doucement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présents et facile à faire. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : obtenir des conseils médicaux ou de l'attention.

**INGESTION:** Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire d'autorité médicale. Consulter un médecin.

**INHALATION:** En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais et garder confortable pour respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

**PEAU :** Laver immédiatement avec du savon et de l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**LES DANGERS AIGUS POUR LA SANTÉ :** Aiguë, inhalation de vapeurs peut être stupéfiant ou de l'anesthésie. L'ingestion de liquide provoque des malaises gastrointestinaux, irritation, et peut-être des nausées. Liquide ou les vapeurs peuvent être irritant pour la peau et les yeux.

**DANGERS CHRONIQUES POUR LA SANTÉ :** Peut endommager les organes suivants : les reins, le foie, la peau, une dépression du SNC.

**NOTE AU MÉDECIN :** Il n'y a pas de régime de traitement spécifique. Traitement de surexposition doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

## SECTION V - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**MOYENS D'EXTINCTION :** Produit chimique sec, le dioxyde de carbone, et une mousse d'alcool.

**MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS :** De l'eau pulvérisée/stream.

**PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES:** Usure approuvé par le NIOSH appareil respiratoire autonome avec une pièce faciale complète exploité en une pression positive demand mode avec des vêtements de protection

## Fiche de données de sécurité

corporelle complète lorsque la lutte contre les incendies. Utiliser de l'eau pulvérisée seulement à refroidir les conteneurs exposés. Coupez toutes les sources d'ignition.

**DANGERS D'EXPLOSION ET D'INCENDIE INHABITUELLE:** Tenir à l'écart des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou une autre source d'inflammation.

**PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :** Oxydes de carbone

### SECTION VI - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE :** Se reporter à la section VIII pour un équipement de protection personnelle approprié.

**DÉVERSEMENT :** Absorber avec un matériau non combustible comme la vermiculite, sable ou terre et rincer avec une petite quantité de l'eau savonneuse. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ou les collecteurs d'eaux pluviales. Eliminer conformément à toutes les réglementations en vigueur.

**ÉLIMINATION DES DÉCHETS :** Mise au rebut conformément à la réglementation nationale et locale.

**RCRA STATUT :** Déchets susceptibles considéré D001, en vertu de la RCRA, toutefois produit devrait être entièrement caractérisée avant leur élimination (40 CFR 261).

### SECTION VII - MANIPULATION ET STOCKAGE

**MANIPULATION ET ENTREPOSAGE :** Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C/122°F. contenant sous pression : Ne pas percer ou brûler, même après usage.

**AUTRES PRÉCAUTIONS :** Tenir hors de la portée des enfants. Suivez les instructions de l'étiquette exactement. Éviter de respirer les vapeurs/vapeurs.

**INCOMPATIBILITÉS :** Agents oxydants forts, solides agents réducteurs, certains plastiques.

### SECTION VIII - CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

INGRÉDIENT DANGEREUX	OSHA PEL	ACGIH TLV
L'acétone	1000 ppm	500 ppm
Hydrocarbure isoparaffinif	400 ppm	400 ppm
Le propane/butane	1000 ppm	1000 ppm

**DES CONTRÔLES D'INGÉNIERIE / VENTILATION :** Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.

**PROTECTION RESPIRATOIRE:** Usure NIOSH/MSHA protection respiratoire de vapeurs organiques approuvé si les limites d'exposition sont dépassées.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE :** Lunettes de sécurité

**MESURES COMPLÉMENTAIRES :** Se laver les mains soigneusement après manipulation.

### SECTION IX - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**ASPECT :** Blanc cassé le brouillard de pulvérisation

**ODEUR :** Orange

**SEUIL OLFACTIF :** N/D

**POINT D'ÉBULLITION :** >130 °F

**POINT DE CONGÉLATION :** N/D

**INFLAMMABILITÉ :** Aérosol extrêmement inflammable

**POINT ÉCLAIR :** < 100 °F

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION :** N/D

**LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ :** N/A

**LIMITE D'INFLAMMABILITÉ SUPÉRIEURE :** N/A

**PRESSION DE VAPEUR (mm Hg) :** < 180 @ 70°F (21°C)

**DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1):** < 2 @ 70°F (21°C)

**TAUX D'ÉVAPORATION :** > 3 (rapide)

**DENSITÉ SPÉCIFIQUE (H<sub>2</sub>O=1) :** 0.790

**pH :** 7

**LES SOLIDES (%):** N/D

**SOLUBILITÉ DANS L'EAU :** 0 %

**COEFFICIENT DE PARTAGE N-OCTANOL/EAU (KOE) :** N/D

**VOLATILITÉ Y COMPRIS L'EAU (%) :** 100 %

## Fiche de données de sécurité

**LES COMPOSÉS ORGANIQUES Volatils (COV) :** 27 %

**RIGIDITÉ DIÉLECTRIQUE (Volts):** N/D

**TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION :** N/D

**VISCOSITÉ :** N/D

### SECTION X - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**RÉACTIVITÉ :** Aucune connue

**STABILITÉ CHIMIQUE:** Stable

**CONDITIONS À ÉVITER :** L' excès de chaleur, de la flamme nue, des étincelles, équipements électriques, les sources d'ignition, et Matières incompatibles.

**INCOMPATIBILITÉS :** Agents oxydants forts, solides agents réducteurs, certains plastiques.

**DÉCOMPOSITION DANGEREUX OU SOUS-PRODUIT :** Oxydes de carbone

**RÉACTIONS DANGEREUSES POSSIBLES :** Aucune connue

### SECTION XI - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Acétone - 67-64-1 - voie orale DL50 : aiguë: 5800 mg/kg [Rat]. 3000 mg/kg [Mouse]. 5340 mg/kg

[Rabbit]. Peau LD50 : 20000.0 mg/kg (lapins) Inhalation (LC50) : 50100 mg/m 8 heures [Rat]. 44000 mg/m 4 heures [Mouse], 21000 ppm (CATS).

Hydrocarbure Isoparaffinic - 64742-47-8 - voie orale DL50 : aiguë : > 15000 mg/kg (rat), la peau LD50 : > 5 g/kg (Rat) : CL50 par inhalation

>5 mg/L (4 heures, rat).

**VOIES DE PÉNÉTRATION:** Les yeux, ingestion, inhalation, la peau

**YEUX:** Provoque une irritation, peuvent causer une conjonctivite avec possible des lésions cornéennes.

**INGESTION:** Peut provoquer une irritation gastro-intestinale, nausées, diarrhée, vomissements, danger d'aspiration.

**INHALATION:** Peut provoquer une irritation des voies respiratoires, des étourdissements, des maux de tête, des nausées, la perte de conscience, une dépression du système nerveux central.

**PEAU :** Causes, irritation, une délipidation localisés peuvent être absorbés through peau avec effets systémiques.

**CONDITION Médicale Aggravée :** Conditions préexistantes de la peau, du foie et des reins, SNC,

**LES DANGERS AIGUS POUR LA SANTÉ :** Aiguë, inhalation de vapeurs peut être stupéfiant ou de l'anesthésie. L'ingestion de liquide provoque des malaises gastrointestinaux, irritation, et peut-être des nausées. Liquide ou les vapeurs peuvent être irritant pour la peau et les yeux.

**DANGERS CHRONIQUES POUR LA SANTÉ :** Peut endommager les organes suivants : les reins, le foie, la peau, une dépression du SNC.

**CANCÉROGÉNICITÉ :** OSHA : Non classé ACGIH : A5 - Pas soupçonnée NTP : S.O. CIRC : s/o Autre : S/O

### SECTION XII - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES :** Acétone - 67-64-1 - l'écotoxicité dans l'eau (LC50): 5540 mg/l 96 heures [Truite]. 8300 mg/l 96 Heures [Crapet arlequin]. 7500 mg/l 96 heures [Méné Fathead]. 0,1 ppm aucun heures [de puce d'eau]. Court terme potentiellement dangereux produits de dégradation ne sont pas probable. Toutefois, les produits de dégradation à long terme peuvent survenir.

Toxicité des produits de biodégradation : le produit lui-même et ses produits de dégradation ne sont pas toxiques.

**BIODÉGRADABILITÉ :** Composants ou les composants de ce produit ne sont pas biodégradables.

**BIOACCUMULATION :** Composants de ce mélange peut se bioaccumuler dans les organismes aquatiques.

**LA MOBILITÉ DU SOL :** Ce produit est mobile dans le sol.

**D'AUTRES DANGERS ÉCOLOGIQUES :** Aucune connue

### SECTION XIII - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'élimination

**ÉLIMINATION DES DÉCHETS :** Mise au rebut conformément à la réglementation nationale et locale.

**RCRA STATUT :** Déchets susceptibles considéré D001, en vertu de la RCRA, toutefois produit devrait être entièrement caractérisée avant leur élimination (40 CFR 261).

### SECTION XIV - TRANSPORT INFORMATION

**DÉSIGNATION Officielle De Transport :** Aérosols, Ltd. qté.

**CLASSE DE DANGER/DIVISION :** 2.1

## Fiche de données de sécurité

**UN/NA NUMÉRO:** UN 1950  
**GROUPE D'EMBALLAGE :** N/A

### LE TRANSPORT AÉRIEN

**DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :** Aérosols, Ltd. qté.  
**CLASSE DE DANGER/DIVISION :** 2.1  
**UN/NA NUMÉRO:** UN 1950

### L'EXPÉDITION PAR EAU :

**NAVIRE (OMI/IMDG)**  
**DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :** Aérosols, Ltd. qté.  
**CLASSE DE DANGER/DIVISION :** 2.1  
**UN/NA NUMÉRO:** UN 1950  
**LES DANGERS ENVIRONNEMENTAUX DE L'EAU :** N/A

## SECTION XV - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**LA TSCA STATUT :** Tous les produits chimiques sont énumérés ou exemptés.

**CERCLA (RÉPONSE COMPLÈTE COMPENSATION, AND LIABILITY ACT) :** L'acétone (67-64-1) Quantité à déclarer = 5,000 lbs

**LA LEP 311/312 LES CATÉGORIES DE DANGER :** Risque d'incendie

**LA LEP 313 INGRÉDIENTS :** Aucun

**LES RÈGLEMENTS D'ÉTAT :** Acétone (67-64-1) Connecticut, l'Illinois de relevés des matières dangereuses substances toxiques La divulgation aux régimes d'Act, loi sur la sécurité chimique de l'Illinois, New York release reporting liste, **RTK** - RI, PA, FL, MN, MA, NJ; Massachusetts déversement Déversement du New Jersey, de liste liste, la Louisiane Spill Reporting, Californie Liste des substances dangereuses (8 339): D'ACÉTONE CCR TSCA 8(b) à l'inventaire TSCA : acétone 4(a) les règles régissant le test final : acétone TSCA IUR 8(a) : l'acétone

**LES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX :** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

<b>NFPA SANTÉ :</b>	1	<b>SIGS Health:</b>	1
<b>NFPA INFLAMMABILITÉ :</b>	3	<b>SIGS INFLAMMABILITÉ :</b>	3
<b>NFPA RÉACTIVITÉ :</b>	0	<b>SIGS RÉACTIVITÉ :</b>	0
<b>NFPA AUTRES :</b>	Aucune	<b>SIGS PROTECTION :</b>	A

## SECTION XVI - INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

**PRÉPARATION PAR :** Jonathon Jarvis

**DATE :** 11/18/2013

**DATE DE RÉVISION:** 11/11/2014

N/A = Non applicable; N/D = Non déterminé

**AVERTISSEMENT :** Pour le meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Cependant il n'y a pas présomption de responsabilité pour l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. Détermination finale de l'aptitude de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrites dans le présent document, nous ne pouvons pas garantir que ces derniers sont les seuls risque qui existe. L'information contenue dans la présente SDD a été obtenue à partir de sources actuelles et fiables; toutefois, les données sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à son exactitude ou de la précision. Puisque les conditions ou la manutention, l'entreposage et l'élimination de ce produit sont hors du contrôle du fabricant, le fabricant ne sera pas tenu responsable de la perte, dommage ou frais découlant de l'utilisation inadéquate des produits. Aucune garantie, exprimée ou déduit, concernant le produit décrit dans la présente SDD doit être créée ou inférée par toute déclaration dans le cadre de cette SDS. Divers organismes gouvernementaux peuvent avoir des règlements spécifiques concernant le transport, la manutention, l'entreposage, l'utilisation ou l'élimination de ce produit qui ne peut pas être couverte par la présente SDD. L'utilisateur est responsable pour le plein respect.